

Oyonnax

Modèle d'intégration, cette famille risque l'expulsion du territoire français

Paula de Jésus Chissa Manuel et ses trois enfants mineurs ont fui leur pays d'origine, l'Angola. Arrivée en France il y a trois ans, la famille monoparentale, modèle d'intégration, est visée par une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Un élan de solidarité se met en place.

Ils ont posé le pied sur le sol français en mars 2023, en provenance de l'Angola. Paula de Jésus Chissa Manuel, 37 ans, maman solo de trois enfants, indique avoir fui « une situation de mariage forcé et de violences conjugales, dans un pays où prédomine la coutume patriarcale ». La famille monoparentale réside dans le studio d'un hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA).

Sa demande d'asile a été rejetée en février 2025. Trois mois plus tard, Chantal Mauchet, alors préfète de l'Ain, refuse de lui délivrer un titre de séjour. Une décision assortie d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) dans un délai de 30 jours, à destination de l'Angola, et d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) pour une durée de six mois. La représentante de l'État a, par la suite, rejeté le recours gracieux de l'Angolaise. Tout comme sa demande de délivrance d'un titre de séjour, en qualité de salariée, cette fois.

« Un retour en Angola nous mettrait tous en danger »

Menacée d'expulsion, Paula se dit très inquiète. « J'ai peur de me retrouver bientôt à la rue, n'ayant aucun moyen de louer un appartement, de nourrir, d'habiller mes enfants. Un retour en Angola nous mettrait tous en danger. » En situation irrégulière sur le sol français, sans ressources financières, elle n'a pas le droit de travailler.

Alors même que depuis son arrivée, elle fait tout pour s'intégrer. Après avoir appris le français en un temps record, elle valide son entrée à l'institut de formation des ai-



Paula de Jésus Chissa Manuel entourée de ses trois enfants mineurs. Photo Julien Champclos

Une pétition en ligne récolte un millier de signatures

Ils sont tous unanimes. Professeurs, dirigeants d'associations louent leur implication, leurs progrès, leurs qualités indiscutables, en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les trois enfants de Paula de Jésus Chissa Manuel, Hosana, Lossy et Afrodite, respectivement âgés de 8, 11 et 17 ans, se révèlent être des modèles d'intégration. La plus grande a reçu les félicitations de Jean Deguerri, président du conseil départemental de l'Ain, « pour son engagement au service des valeurs de la République », lui reconnaissant « un parcours méritant » lors de son passage au collège.

Une implication dans les associations locales
Sociétaire assidue de l'USO athlétisme, Afrodite enchaîne les compétitions, tout en s'impliquant bénévolement comme coach et juge. Son

des-soignants (IFAS) au centre hospitalier du Haut-Bugey (CHHB). En parallèle, la jeune femme travaille à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépen-



Paula et ses enfants espèrent que leur situation sera réexaminée par la préfecture de l'Ain. Photo d'illustration Sipa

frère Lossy, nageur à la SNO, a fait « des progrès sidérants dans la maîtrise du français, selon ses professeurs. » Ils décrivent « un garçon intelligent et curieux, un excellent élève, une personne respec-

dantes (Ehpad) Le tournant des saisons.

Faute de titre de séjour, elle est obligée d'arrêter précipitamment sa formation de 11 mois. Et ce, malgré un cour-

tueuse des règles. » Même son de cloche pour la petite Hosana. Une pétition en ligne, « pour que Paula et ses enfants puissent vivre et travailler en France », a déjà réuni un millier de signatures.

rier de soutien rédigé par le directeur du CHHB, Aurélien Chabert, envoyé à l'ancienne préfète. Il évoque une élève assidue, « sérieuse et motivée, qui obtient de bons ré-

sultats, réunit les conditions nécessaires » pour obtenir son diplôme en fin de cursus.

Une future aide-soignante au centre hospitalier

Et d'ajouter : « Eu égard à ses efforts d'intégration et de qualification professionnelle, il paraîtrait opportun qu'elle puisse terminer son année d'étude [...] Compte tenu des métiers de la santé en tension, je serais disposé à lui proposer un contrat de travail à l'issue de sa formation. » La préfète déboute Paula de sa demande de titre de séjour. « Un refus lui a été opposé, la profession d'aide-soignant n'entrant pas dans la liste des métiers en tension », répondait la préfète à Aurélien Chabert, dans un courrier adressé en mai dernier.

Le préfet de l'Ain interpellé

Persévérante, Paula poursuit ses efforts d'intégration, cherche à travailler par tous les moyens, malgré son statut qui l'en empêche. Elle s'investit également comme bénévole au sein de l'association Grandir ensemble.

« Je réalise des travaux de ménage chez les particuliers, expose-t-elle. J'accompagne aussi une personne en situation de handicap. Je garde occasionnellement des enfants. Ce qui me permet d'avoir un peu d'argent pour soutenir mes enfants dans différentes activités. » Une entreprise locale serait prête à l'embaucher comme auxiliaire de vie, en contrat à durée indéterminée (CDI), à 145 heures mensuelles.

Soutenue par différentes associations, la mère de famille a déposé un recours devant le tribunal administratif de Lyon, durant l'été dernier, visant à faire annuler l'OQTF et l'IRTF. Elle appelle le nouveau préfet de l'Ain, Louis-Xavier Thirode, à « un réexamen bienveillant de sa situation et de l'intérêt des enfants. » Sollicité, le cabinet du préfet nous fait savoir qu'« aucun élément nouveau ne justifie un réexamen de la situation. »

● Julien Champclos